



Détérioration des biens par une amie.

Par **kva63**, le **14/04/2009** à **02:10**

Bonjour,

Voilà ma situation, j'héberge actuellement mon ex concubine, qui possède un chien.

Celui-ci a abimé mon mobilier intérieur d'une valeur approximatif de 1 000€, que puis-je faire pour demander remboursement de ces frais, dois-je aller voir un avocat et partir au tribunal en sachant qu'un arrangement a l'amiable n'est plus possible?

De plus je l'héberge depuis plus de 2 semaines après la rupture pour pas qu'elle soit a la rue.

Merci de vos réponses.

Cordialement.

Kévin